

Fabienne BONDON
1 La Denaulais
35137 La Nouaye

**Enquête publique portant sur la demande présentée par la
Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H .T .P .) en vue
d'obtenir, au titre des rubriques 4210-1.b et 4220-1 des
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
(I.C.P.E.), l'autorisation de procéder à l'extension d'un dépôt
d'artifices de divertissement.**

Commune de Guichen
Ille et Vilaine

Ouverture de l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 22 novembre
2017

Enquête publique du lundi 18 décembre 2017 (14 heures) au vendredi 19
janvier 2018 (18 heures)

Avis du commissaire enquêteur et

Conclusions

(document 2, pages 2 à 4)

REÇU LE

15 FEV. 2018



PREFECTURE
D'ILLE ET VILAINE

Rappel de l'objet de l'enquête

Cette enquête est liée à la demande d'extension des locaux de la Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) située sur la commune de Guichen (35).

Cette entreprise nécessite l'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cette entreprise a été créée en 2002 sur ce même site.

C'est une enquête unique pour l'autorisation d'exploiter et l'autorisation d'extension de son dépôt d'artifices de divertissement. Son activité depuis 2002 est la distribution, la commercialisation et la réalisation de spectacles pyrotechniques ; en 2008, elle s'est diversifiée en proposant des illuminations et des pavoisements.

Aujourd'hui, devenue distributeur exclusif de grands groupes leader dans les activités de pyrotechnie et d'illuminations, l'entreprise souhaite agrandir ses locaux et donc modifier son autorisation d'exploiter.

Le développement de l'activité nécessite une augmentation de la capacité de stockage que HTP souhaite porter à 10 tonnes.

HTP souhaite donc mettre en place une nouvelle cellule pyrotechnique pour le stockage dormant d'artifices de divertissement, un conteneur pour la mise en liaison et la confection d'appoints et un petit conteneur pour stocker avant envoi en traitement les déchets pyrotechniques.

Avis du commissaire enquêteur

Ce site est en activité depuis 15 ans et outre l'augmentation de la capacité de stockage prévue par la construction d'une nouvelle cellule, le projet présenté permettra une amélioration des conditions de travail et de sécurité des salariés permanents et des salariés saisonniers.

En effet, l'installation sur le site de l'entreprise d'un conteneur dédié à la confection et à la mise en liaison/grappage des feux d'artifices favorisera un mode opératoire prédéfini et une méthode standardisée appliqués par un spécialiste. Ces opérations sont actuellement effectuées par les artificiers qui n'exercent souvent que de façon saisonnière sur les sites de tir des feux d'artifices.

Le conteneur prévu pour les déchets qui correspondent à des « ratés » de tir, c'est-à-dire les feux qui n'ont pas fonctionné, permettra d'en sécuriser le stockage avant traitement dans un site de destruction. Actuellement, ils sont rapportés systématiquement chez le fournisseur, ce qui multiplie la manutention et les transports.

Le Plan d'Organisation Interne (POI) est rédigé et sera transmis au SDIS, il sera applicable tant pour les salariés que pour les entreprises extérieures qui interviennent sur le site pour l'entretien.

Le personnel est régulièrement formé aux procédures de sécurité.

Les nouvelles installations, bâtiment et conteneurs seront situés dans l'enceinte actuelle de la société dans laquelle existe déjà des clôtures et des procédures clairement établies. La télésurveillance va être renforcée par une nouvelle installation et reliée au système existant.

La situation géographique de HTP est très favorable à ses activités, l'entreprise est au cœur d'une zone d'activité, éloignée des habitations et son accès est aisée à proximité d'un échangeur sur l'axe Redon / Rennes (D177) ce qui est un point important pour le transport de matières dangereuses.

L'étude du dossier laisse apparaître qu'un éventuel « accident » n'aurait pas d'impact sur les riverains, les entreprises et à fortiori sur les habitants et l'environnement.

Enfin, l'activité de pyrotechnie est saisonnière et les cellules de stockage, isolées par des parois coupe-feu, ne sont pleines que quelques semaines par an.

Conclusions

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le dossier mis à disposition était très complet mais peu aisé de lecture et de compréhension.

Considérant que le projet présenté :

- constitue une extension sur un site déjà en exploitation depuis 15 ans et correspond à un besoin lié à une progression de l'activité.
- favorise la sécurité des salariés permanents et intervenants saisonniers par la mise en place d'une installation dédiée à la mise en liaison, action actuellement faite sur les sites de tirs des feux.
- permet des améliorations sur le site par des choix technologiques pour la nouvelle cellule de stockage et la réorganisation des autres cellules de stockage.
- renforce les procédures de sécurité et les installations de sécurisation du site.
- est situé dans une zone d'activité desservie par un échangeur sur la D177, axe Redon/Rennes
- ne génère ni nuisances aux habitants et ni impacts en cas d'incident sur la population ou l'environnement.
- répond aux recommandations du SDIS.
- est compatible avec le PLU de Guichen.

J'émet un AVIS FAVORABLE à l'autorisation d'exploiter au titre des rubriques 4210-1.b et 4220-1 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) et autorisation de procéder à l'extension d'un dépôt d'artifices de divertissement présentée par la Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) à GUICHEN (35).

Fait à La Nouaye, le 14 février 2018



Le commissaire enquêteur, Fabienne BONDON.